

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 5 juin 2019 à 9 h
au Centre de services de Saint-Félicien
sous la présidence de Nadia Tremblay**

1. PRÉSENCES

Nadia Tremblay, Audrey Piquette, Francis Côté, Stéphane Nadeau, France Lapierre, Dany Privé, Julie Séguin et Mario Simard.

Invitée : Chantale Simard

MOT DE BIENVENUE : Audrey Piquette, en l'absence de Nadia Tremblay qui va se joindre à la rencontre un peu plus tard, souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2019

3.1 Adoption

Stéphane Nadeau propose l'adoption du procès-verbal du 18 avril 2019.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 27 novembre 2018

Au point 7, Révision processus d'évaluation en vue de l'inscription sur la liste de priorité, Audrey Piquette mentionne que le document sera acheminé aux directions d'école et aux enseignants.

3.3 Suivi du procès-verbal du 18 avril 2019

Au point 5, Centralisation de la suppléance, La partie syndicale remercie la partie patronale de sa décision concernant le retour du comblement des suppléances par les secrétaires d'école et de l'utilisation de la centrale pour combler uniquement les absences lors de maladie non prévue.

Au point 6, Note de service journée tempête, Audrey Piquette mentionne qu'elle n'a pas d'information à ce sujet pour le moment et que Nadia Tremblay pourra peut-être nous donner quelques précisions un peu plus tard dans la rencontre.

Au point 9, Substitution – excédents d'effectifs, Après analyse, la partie patronale mentionne qu'elle ne souhaite pas apporter de modifications au texte de l'entente locale. La partie syndicale mentionne pour sa part qu'elle aimerait avoir la possibilité de discuter de nouveau de cette demande l'an prochain.

Nadia Tremblay se joint à la rencontre.

4. RETOUR SUR LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

La partie syndicale souhaite revenir à une procédure d'affectation comme les années précédentes avec un dépôt complet au primaire et au secondaire de l'organisation scolaire, et ce, dans les délais prescrits par la convention.

5. PORTRAIT DES EXCÉDENTS

Audrey Piquette dépose le portrait des excédents (joint au présent procès-verbal) et mentionne qu'il n'y aura pas d'enseignant mis en disponibilité cette année. Elle précise qu'il y a une possibilité de quatre non-renagements au 1^{er} juillet prochain et une enseignante au champ 21 en adaptation scolaire.

6. OCTROI CONTRAT À TEMPS PARTIEL

L'octroi des contrats à temps partiel aura lieu le 22 août 2019 à la Polyvalente de Normandin. Tous les enseignants inscrits sur la liste de priorité seront convoqués à cette rencontre qui débutera à 9 h pour les champs 2 et 3 et à 13 :30 pour tous les autres champs. Un tirage au sort aura lieu à 13 h 30 pour déterminer la séquence des champs autres que les champs 2 et 3. Quelques jours avant cette rencontre, la liste des contrats à combler sera disponible sur l'Intranet de la commission scolaire.

7. EXIGENCES PARTICULIÈRES HOCKEY – CITÉ ÉTUDIANTE ET MUSIQUE POLYVALENTE DE NORMANDIN

La partie patronale dépose deux documents en lien avec des exigences particulières au secondaire (jointes au présent procès-verbal). Le premier document concerne l'enseignement de la musique à la Polyvalente de Normandin et le deuxième est en lien avec l'enseignement de l'éducation physique (concentration hockey) à la Cité étudiante.

8. MUTATIONS

Audrey Piquette mentionne qu'elle acheminera par courriel une lettre à toutes les enseignantes et enseignants qui ont fait une demande de mutation dans les champs 2 et 3 afin de les convoquer à une rencontre qui se tiendra à Saint-Félicien, le 5 juin 2019 à 16 h 30. Audrey Piquette précise que pour tous les autres champs, le processus de mutation se fera par téléphone entre le 10 juin et le début de la prochaine année scolaire.

9. ATTRIBUTION DES NOUVEAUX POSTES

Audrey Piquette mentionne que les nouveaux postes réguliers à temps plein seront attribués aux enseignantes et enseignants de la liste de priorité à partir du 15 août 2019.

10. RENCONTRE EN AOÛT

Les parties patronale et syndicale conviennent de se rencontrer le 20 août 2019 en après-midi et le lieu sera à confirmer sous peu. La rencontre aura pour but de recevoir un nouveau dépôt et de discuter de l'organisation scolaire en tenant compte des variations du nombre d'élèves dans certains secteurs. À ce propos, la partie syndicale dénonce que certaines directions d'école informent les enseignants que la pondération a priori ne s'applique plus pour les codes 12 lors de la formation de groupe. Les deux parties ne s'entendent toujours pas à la suite des pourparlers qui ont eu lieu l'an dernier à ce sujet.

11. COURS D'ÉTÉ

Chantale Simard donne quelques précisions concernant les cours d'été qui auront lieu à la Polyvalente des Quatre-Vents. Elle mentionne que les cours d'été seront offerts de la façon suivante:

- 1) Aux enseignants qui ont enseigné les cours d'été l'an dernier;
- 2) Aux enseignants de la liste de priorité, en respectant l'ordre de la liste de priorité;
- 3) Aux enseignants suppléants;
- 4) Aux enseignants réguliers à temps plein;
- 5) Aux enseignants des autres champs.

Chantale Simard mentionne qu'une relance sera faite dans les prochains jours afin de combler certains besoins toujours vacants.

12. MISE À JOUR DE LA LISTE DE PRIORITÉ

La partie patronale mentionne que la liste de priorité sera mise à jour d'ici le 15 août et qu'elle souhaite informer tous les enseignants de la liste de priorité que dorénavant les deux clauses suivantes 5-1.14.04 et 5-15.09 de l'entente locale seront appliquées de façon systématique :

5-1.14.04 Les enseignantes et enseignants de la liste de priorité doivent être légalement qualifiés et elles ou ils ne doivent pas détenir de contrat à temps plein chez d'autres employeurs.

Les deux parties discuteront de nouveau d'ici les prochains jours afin de convenir d'un pourcentage minimal de contrat avant que la partie patronale puisse retirer un enseignant de la liste de priorité et la partie patronale s'assurera que les enseignants de la liste de priorité seront informés.

5-15.09 Le congé sans traitement à temps plein pour une année scolaire entière obtenu l'année précédente peut être renouvelé pour une seconde année scolaire complète consécutive, mais celui-ci ne peut dépasser deux (2) ans.

La partie patronale précise que ce congé à la clause (5-15.09) ne sera pas autorisé aux enseignants inscrits sur la liste de priorité si l'enseignante ou l'enseignant occupe un emploi dans un autre établissement d'enseignement ou dans une autre commission scolaire.

13. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

La partie syndicale dénonce entre autres le non-respect des enseignants qui changent d'école de la part de la direction à la Polyvalente des Quatre-Vents concernant l'attribution des fonctions et responsabilités. Elle mentionne que plusieurs interventions auprès des ressources humaines ont été soulevées à ce sujet depuis quelques années. Une attention particulière sera apportée à cet endroit pour la prochaine année. Les deux parties précisent de nouveau que l'attribution des fonctions et responsabilité peut seulement débiter après l'affectation commission.

14. TÂCHE RÉPIT ET ANNEXE 49

Chantale Simard mentionne que la clientèle scolaire utilisée pour la répartition des élèves (code 12) sera prise vers le 25 juin 2019. Elle précise que les tâches d'enseignant répit incluant les périodes de l'annexe 49 seront disponibles à l'octroi des contrats le 22 août prochain.

15. BUDGET DE PERFECTIONNEMENT

Audrey Piquette dépose le budget de perfectionnement pour les écoles primaires et secondaires (joint au présent procès-verbal).

16. VARIA

16.1 5-15.09

Ce point a été discuté au point 12 de l'ordre du jour.

17. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu à 13 h 30 le 16 octobre 2019 au Centre de services de Saint-Félicien.

LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 10 h 42.
